

COMMUNIQUE DE PRESSE

La quantité de production du Gruyère fixée pour 2018

Lors de sa dernière assemblée des délégués, tenue le 15 novembre 2017, l'Interprofession du Gruyère a décidé de fixer sa quantité de production pour 2018 à 100 % des quantités attribuées dans les fromageries. Ce taux étant fixé à 98 % pour la production de Gruyère AOP Bio.

Les volumes de stock actuellement relativement bas ainsi que les perspectives de marché tant en Suisse qu'à l'étranger laissent espérer une poursuite des ventes à un excellent niveau.

Dans le même temps, les délégués ont voté un budget donnant les moyens à l'Interprofession de promouvoir le Gruyère AOP dans les quelques 55 pays où ce noble produit est dégusté.

Ainsi, la filière va poursuivre ces efforts de positionnement de ce produit artisanal dont le goût est sa force pour le bonheur des différents consommateurs à travers le monde.

Pour tous renseignements complémentaires : Philippe Bardet, Directeur, 079 317 82 61

Pringy, le 15 novembre 2017

